

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Affiché le
ID : 059-215903881-20221205-MAR051220228-DE

COMMUNE DE MARQUILLIES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Séance du 5 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
17	17	14 + 3 PROC

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

Date de la Convocation

1^{er} décembre 2022

De Monsieur Dominique DHENNIN, Maire

Date d’Affichage

1^{er} décembre 2022

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Eric BOCQUET ayant donné procuration à Monsieur Pierre PAPEGHIN, Madame Patricia LAVIGNE ayant donné procuration à Madame Hélène LARADZ, Madame Marine LEPAGE ayant donné procuration à Madame Elise VANDAMME.

Objet de la Délibération

Secrétaire (s) de séance : Monsieur Charles VITTU

CONVENTION BOXY
AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC

Vu la demande de mise à disposition par la commune d'un emplacement de 15 m² (à définir) émanant de la société Storelift distribution, représentée par Monsieur Cyril Atlan, qui a développé et exploite un concept de supérette connectée, la « BOXY », permettant aux utilisateurs de faire l'acquisition de produits du quotidien et de denrées alimentaires par le biais de son application « BOXY ».

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 6 décembre 2022

Le Maire propose au Conseil Municipal d'agréer cette mise à disposition d'un emplacement de 15 m² (à définir) au profit de la société Storelift distribution.

et publication ou notification

du 6 décembre 2022

Le Conseil Municipal approuve la proposition à 16 voix POUR et 1 voix CONTRE, et donne son accord au Maire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

Le Maire

Signature et Cachet